



**COMMUNE DE VILLENEUVE
MUNICIPALITÉ**

COMMUNICATION N° 02/2019

AU CONSEIL COMMUNAL

Rapport de la Municipalité concernant :

**Interpellation de M. Pascal FOSCHIA
« Etablissement primaire et secondaire Villeneuve Haut-Lac,
acteur ou spectateur des JOJ 2020 ? »**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Au cours de la séance du Conseil communal du 7 février 2019, Monsieur le Conseiller communal Pascal Foschia a déposé une interpellation.

Cette interpellation proposait les points suivants :

1. Au travers de quelles actions concrètes, la représentante de la Municipalité au sein de la commission consultative des écoles ainsi qu'au sein du Conseil d'établissement a-t-elle pu inciter l'Etablissement primaire et secondaire de Villeneuve & Haut-Lac à s'engager dans des projets et/ou initiatives en lien avec les JOJ 2020 ?

En préambule, il est ici rappelé que les responsabilités communales concernant les écoles sont légalement posées dans les articles 27 à 30 de la LEO : celles des Communes touchent : a) Bâtiments scolaires, infrastructure et logistique - b) Transports scolaire - c) Surveillance des devoirs - d) Repas.

Dès lors, les Municipalités peuvent encourager, voire soutenir financièrement des projets d'ordre "pédagogique", mais ne peuvent pas les imposer, ni "les ordonner" à l'établissement scolaire.

Ainsi, conformément à sa mission, « l'action concrète de la Municipale des écoles » a été d'intervenir à plusieurs reprises pour débattre du contenu de cette interpellation soit en Commission consultative des écoles, soit au sein du Conseil d'établissement des écoles, et de vivement encourager la direction des écoles à se montrer proactive pour que l'événement des JOJ 2020 soit promu par les enseignants auprès des élèves de l'établissement scolaire.

Selon la direction des écoles, « la position de l'établissement, en regard de ce qui se fait dans le canton (hors des sites hôtes que sont la Vallée de Joux / Lausanne et sa couronne / Leysin-Diablerets / Villars), est de profiter de cet événement pour utiliser et constituer des dossiers pédagogiques afin d'échanger autour de l'olympisme et de ses valeurs. L'établissement participera avec les communes à la remise des drapeaux du 19 septembre, date à partir de laquelle les enseignants seront encouragés à utiliser les JOJ 2020 comme fil rouge dans leur enseignement. Ceci afin que les élèves puissent avoir plaisir à découvrir les jeux début 2020 ».

2. Quels sont les projets et/ou initiatives recensés et développés par l'Etablissement primaire et secondaire de Villeneuve & Haut-Lac, dans le cadre des JOJ 2020 ?

Toujours selon la direction des écoles, des activités d'envergure ne sont pas prévues, car laissées aux sites hôtes qui vivront vraiment l'événement de l'intérieur. Il est à noter que les établissements qui s'investissent dans cette manifestation sont sur un site olympique et épaulés par un service communal et la DGEO qui prennent en charge toute l'organisation et la planification de tels projets. La direction de l'établissement de Villeneuve et Haut-Lac ne peut pas prendre sur elle la charge d'une telle organisation. De plus, alors que les élèves lausannois pourront circuler sans frais supplémentaires grâce à leur abo mobilis, aller à la rencontre des sportifs coûterait cher en transport (à la charge des Communes) pour nos élèves.

Jusqu'à ce jour, aucun projet concret n'a encore été recensé dans l'établissement. Cependant, un groupe d'enseignants se réunira courant mars pour prévoir quelques activités ; un référent sera désigné pour coordonner les projets émergeant à l'interne de l'établissement.

Au vu de ce qui précède, les réponses aux questions 3 et 4 de la présente interpellation ne sont à ce stade pas encore connues et sont par ailleurs du ressort de l'établissement scolaire.

3. Combien d'élèves seront sollicités pour participer à cet événement et sur quelle durée ?
4. Quels seront les moyens utilisés pour communiquer ces projets/initiatives auprès de la population ?

En conclusion, l'établissement n'étant pas sur un site hôte, il ne pourra pas être acteur des JOJ 2020 de LAUSANNE, mais sera un spectateur intéressé profitant de l'occasion pour échanger sur les valeurs humaines que ces JOJ 2020 vont immanquablement véhiculer.

CONCLUSION

Conformément aux dispositions de l'art. 62 du RCc, la Municipalité vous soumet le présent rapport et vous invite :

- à prendre acte du rapport de la Municipalité en réponse à l'interpellation de Monsieur le Conseiller communal Pascal Foschia «Etablissement primaire et secondaire Villeneuve Haut-Lac, acteur ou spectateur des JOJ 2020 ? ».

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 12 mars 2019 pour être présenté au Conseil communal.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à l'assurance de nos sentiments distingués.

Au nom de la Municipalité :
La Syndique : Le Secrétaire :

C. Ingold



Y. Cheseaux

Déléguée de la Municipalité : Mme Annik Morier-Genoud, Municipale

Villeneuve, le 12 mars 2019/YCX/cpv